



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Le Conseil Municipal,

- ENTEND une intervention du groupe minoritaire « Un cœur pour Eragny » demandant l'adoption d'une charte d'utilisation des tablettes dans le cadre de la dématérialisation du dossier de Conseil municipal ainsi que la modification des adresses mails des élus de la minorité.

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal du 30 juin 2016 – **A L'UNANIMITE**

- PREND ACTE des résultats du compte de gestion 2016 du budget principal du trésorier, arrêté comme suit :

Excédent d'INVESTISSEMENT : 735 722,11 euros,

Excédent de FONCTIONNEMENT : 1 513 134,18 euros,

et APPROUVE le compte de gestion du trésorier exercice 2016 – **A L'UNANIMITE**

- ADOPTE le Compte Administratif 2016, arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT	
Réalisations recettes	4 136 974,89 €
Réalisations dépenses	3 401 252,78 €
Résultat exercice 2016	735 722,11 €
Résultat antérieur reporté	- 678 236,64 €
TOTAL RESULTAT CUMULE	57 485,47 €

FONCTIONNEMENT	
Réalisations recettes	23 270 284,61 €
Réalisations dépenses	21 757 150,43 €
Résultat exercice 2016	1 513 134,18 €
Résultat antérieur reporté	447 843,32 €
TOTAL RESULTAT CUMULE	1 960 977,50 €

<i>Reste à réaliser Dépenses</i>	889 662,64 €
<i>Reste à réaliser Recettes</i>	1 086 845,00 €
Solde des restes à réaliser	197 182,36 €

<i>Reste à réaliser Dépenses</i>	-107 371,49 €
<i>Besoin de financement de la section d'investissement</i>	0,00 €

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	254 667,83 €
---	---------------------

SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 853 606,01 €
--	-----------------------

A LA MAJORITE

- DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 de la manière suivante :

- Compte 1068 : 1 469 262,01 euros en couverture du besoin de la section d'investissement
- Compte 002 : 491 715,49 € en résultat de fonctionnement reporté

APPROUVE le Budget Supplémentaire sur l'exercice 2017 – **A LA MAJORITE**

- FIXE les tarifs des dispositifs publicitaires, pré enseignes et enseignes applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 - **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale chargée d'évaluer les Transferts de Charges (CLECT) définissant les modalités de calcul du coût de fonctionnement et des modalités de remboursement des charges du Service Commun des Systèmes d'Information - **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE la création d'un service commun des systèmes d'information en mutualisant les moyens techniques, financiers et humains des collectivités d'Eragny-sur-Oise, Courdimanche, Neuville-sur-Oise et de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et le transfert du personnel du service informatique de la Ville à la CACP.

AUTORISE monsieur le maire à signer la convention relative à la création du Service Commun des Systèmes d'Information du territoire de Cergy-Pontoise et tous les documents afférents avec les collectivités de Courdimanche, Neuville-sur-Oise et de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) –

A L'UNANIMITE

- APPROUVE les indemnités du Maire, des Adjoints au maire et des conseillers municipaux délégués sur l'enveloppe répartie de 12 024,18 € et calculés sur la base de l'indice terminal brut 1022 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- le montant de l'indemnité de fonction du Maire au taux de 75,01 %, correspondant au taux voté (commune de 10 000 à 19 999 habitants) de 54,17 % majoré sur la strate supérieure,

- le montant de l'indemnité des neufs Adjoints au taux de 28,13 %, correspondant au taux voté, (Commune de 10 000 à 19 999 habitants) de 23,44 % majoré sur la strate supérieure,

- le montant de l'indemnité des quatre conseillers municipaux délégués au taux 11,38% - **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention cadre entre la ville d'Eragny-sur-Oise et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention d'organisation de la gestion administrative du service logement, du pôle seniors et handicap entre la ville d'Eragny sur Oise et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de partenariat entre le Conseil Départemental du Val d'Oise et la Ville d'Eragny-sur-Oise qui régit les modalités de fonctionnement de la Maison des Services au Public - **A LA MAJORITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à signer le marché passé selon la procédure adaptée et tous les documents afférents pour les travaux d'entretien, les réparations, l'aménagement, l'amélioration, la réhabilitation des bâtiments communaux et les interventions urgentes avec les sociétés :

Lot n° 1 : Société Etreb – 7 14^{ème} avenue 60260 LAMORLAYE

Lot n° 2 : Société MM – SARL MARIOT – 8 rue de Lisbonne 93110 ROSNY SOUS BOIS

Lot n°3 : Société Etreb – 7 14^{ème} avenue 60260 LAMORLAYE

Lot n°4 : Société Etreb – 7 14^{ème} avenue 60260 LAMORLAYE

Lot n°5 : Société ERI – 20 rue Marsoulan 75012 PARIS 12

Lot n° 6 : Société ERI – 20 rue Marsoulan 75012 PARIS 12

Lot n° 7 : Société MM – SARL MARIOT – 8 rue de Lisbonne 93110 ROSNY SOUS BOIS

Lot n° 8 : Société Chapelec – 5 rue Philippe Lebon 92390 VILLENEUVE LA GARENNE

Lot n° 9 : Société MM – SARL MARIOT – 8 rue de Lisbonne 93110 ROSNY SOUS BOIS

Lot n° 10 : Société Peintures Paris Sud – 6 avenue de la République 91560 CROSNE

Lot n° 11 : Société Peintures Paris Sud – 6 avenue de la République 91560 CROSNE

Lot n° 12 : Société MM – SARL MARIOT – 8 rue de Lisbonne 93110 ROSNY SOUS BOIS

pour une durée de 3 ans, et selon les prix unitaires figurant au bordereau des prix unitaires de l'accord-cadre –

A L'UNANIMITE

- APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes du SMDEGTVO pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et l'autorisation de communication de données, au cabinet d'étude MTAIR, par ERDF.

AUTORISE le Président du SMDEGTVO à signer et notifier les marchés ou accords cadres dont la commune d'Eragny sur Oise est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

AUTORISE monsieur le Maire de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune d'Eragny sur Oise est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés - **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à signer et à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme accompagnée des pièces constitutives pour les travaux de création d'une couverture de la grille de départ de la piste de BMX Cédric Hibon - **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE monsieur le Maire à signer et à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme accompagnée des pièces constitutives pour les travaux d'aménagement d'une Maison de Santé Puridisciplinaire - **A L'UNANIMITE**

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2016 sur la gestion du marché d'approvisionnement de la Challe et des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2016.

- PREND ACTE du rapport du mandataire de la commune d'Eragny-sur-Oise à l'Assemblée Spéciale de Cergy-Pontoise Aménagement pour l'exercice 2016.

- EMET un avis favorable au projet de partenariat avec l'Etablissement public Foncier d'Ile de France pour porter un foncier d'une valeur estimée par l'EPF à 7 millions d'euros hors taxes et autorise monsieur le Maire à signer la convention de veille et de maîtrise foncières - **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE la mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants sur la Ville ainsi que le calendrier prévisionnel et le développement des différents partenariats - **A L'UNANIMITE**

- APPROUVE la modification des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du collège Léonard de Vinci comme suit :

- Titulaire : madame Annabelle Vicente

- Suppléant : monsieur Alain Gaudissabois - **A L'UNANIMITE**

- EST INFORME des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00 heures 30.

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Monique MERIZIO, Audrey JESPAS, Olivier FOURCHES, Nathalie BRAHAMI, Annabelle VICENTE, Alexandre KARADJINOV, Adjoints au Maire, Joëlle MARTINEZ, Patrick BENSMAIL (jusqu'à 23h02), Alain GAUDISSIABOIS, Mamadou WADE (à partir de 22h00), Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Frédéric TOURNERET, Virgile EDRAGAS (à partir de 21h10), Anne-Sophie SIMOES CARVALHO, Nicole THENIN, Philippe RELIN, Fadila BOUZIANE, Gérard BURN, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Patrick BENSMAIL a donné pouvoir à Madame Annabelle VICENTE (à partir de 23h02)

- Monsieur Pierre HERBELOT a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT

- Madame Stéphanie AUVILLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY

- Monsieur Mamadou WADE a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO (jusqu'à 22h00)

- Monsieur Jérôme GONTIER a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR

- Madame Uma SANKAR a donné pouvoir à Madame Monique MERIZIO

- Madame Elodie SPRINGER a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS

- Monsieur Virgile EDRAGAS a donné pouvoir à Madame Nathalie BRAHAMI (jusqu'à 21h10)

- Monsieur Yannick TOUCHET a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES

- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Monsieur Gérard BURN

- Monsieur Karim ZIABAT a donné pouvoir à Monsieur Philippe RELIN

Absents :

- Madame, Messieurs, Stéphane CAPDET, Frédéric PARENT, Audrey MOREAU.

Monsieur Gérard BURN a été désigné comme secrétaire de séance.